

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°39 du 6 septembre 2013**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants.

*Du 26 juillet 2013*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants.**

*Du 26 juillet 2013*

NOR D E F F 1 3 2 0 0 9 9 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 17 août 2011 (JO n° 198 du 27 août 2011, texte n° 9 ; signalé au BOC 44/2011 ; BOEM 681.2.1, 681.2.2).

*Référence de publication :* JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 42 ; signalé au BOC 39/2013.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 238. ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25., 26., 32., 34., 35., 39. et 43. du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Arrête :

Art. 1er. Au premier alinéa de l'article 10. de l'arrêté du 17 août 2011 susvisé, les mots : « le décret n° 65-97 du 4 février 1965 susvisé » sont remplacés par les mots : « l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25., 26., 32., 35., 39. et 43. du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires financières,*

H. BIED-CHARRETON.